

PRÉFET DU CANTAL

*Le Préfet*

Aurillac, le 15 octobre 2015

Le Préfet du Cantal

à

Madame la Directrice par intérim  
de la Direction Régionale de l'Environnement, de  
l'Aménagement et du Logement Auvergne

s/c de Monsieur le Préfet de la Région Auvergne  
Préfet du Puy-de-Dôme

**Objet** Demande d'autorisation de destruction supplémentaire de Grands corbeaux  
(*Corvus corax*) - Dossier BAGUET (15100 Saint-Flour)

**PJ** 1 CERFA

Depuis 2009, Monsieur BAGUET, agriculteur sur la commune de Saint-Flour, demande que des mesures soient mises en œuvre pour préserver son élevage ovin des attaques de grands corbeaux (*Corvus corax*).

Pour mémoire, Monsieur BAGUET, exploite une cinquantaine d'hectares, en élevage ovin. Le cheptel est composé d'environ 400 brebis. Depuis plusieurs années, l'éleveur déplore la perte de plusieurs dizaines d'agneaux par an due au grand corbeau.

Les différentes demandes de dérogation ont été portées à l'expertise du Conseil National de la Protection de la Nature dont les préconisations ont évolué au fil des années :

- en 2009, autorisation d'effarouchement,
- en janvier 2011 : autorisation d'effarouchement, de capture – relâcher d'individus et de tir de 5 oiseaux (suite à la venue sur site de deux experts mandatés par le CNPN)
- en 2014 : autorisation de tir de 30 individus, mise en place d'une étude de la population locale et mesures d'effarouchement intensif et de capture/relâcher,
- en 2015 : autorisation de tir de 50 individus, mise en place d'opérations de capture/marquage et relâcher à des distances éloignées, pose de GPS pour le suivi des mouvements des spécimens (la demande avait été effectuée pour 100 individus)

L'éleveur, Monsieur Thierry Baguet, s'est impliqué dans la démarche et les services locaux (Sous-Préfecture, DREAL, DDT, ONCFS, Lieutenant de Louveterie) se sont investis fortement pour appliquer les préconisations du CNPN.

Aujourd'hui, la situation n'a pas évolué et la pression des oiseaux sur l'exploitation reste très forte malgré toutes les dispositions mises en œuvre.

Les agnelages devant débuter en novembre et afin de limiter les attaques des grands corbeaux sur le cheptel naissant, la demande de prélèvement d'oiseaux supplémentaires à hauteur de 50 individus me semble fondée puisque les différentes mesures mises en œuvre n'ont pas permis de réduire le phénomène.

Un nouveau dossier de demande de dérogation, valorisant les suivis mis en place, devra certainement être présenté au CNPN courant 2016.

Pour le Préfet du Cantal  
et par délégation  
Le Sous-Préfet de Saint-Flour

A handwritten signature in blue ink, consisting of a horizontal line followed by a large, sweeping loop that ends in a hook-like shape.

Madjid OURIACHI

**DEMANDE DE DEROGATION**  
**POUR  LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT\***  
 **LA DESTRUCTION \***  
 **LA PERTURBATION INTENTIONNELLE \***

**DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES**  
**\*cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande**

Titre 1 du livre IV du code de l'environnement  
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction  
 des dérogation définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et flore sauvage protégées.

**A. VOTRE IDENTITÉ**

Nom et Prénom :  
 Ou Dénomination (pour les personnes morales) : **Monsieur le Préfet du Cantal**

Adresse : **Service Environnement – 2, Cours Monthyon**  
 Commune : **AURILLAC**  
 Code postal : **15000**  
 Nature des activités : **Préfecture du département du Cantal**

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : **Monsieur Thierry Baguet – Éleveur d'Ovin**  
**Lieu-dit Massalès – 15100 SAINT-FLOUR**

**B. IDENTIFICATION DES SPECIMENS**

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <i>Corvus corax</i>	50	
<b>Grand corbeau</b>		

1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

**C. QUELLE EST LA FINLAITE DE L'OPERATION \***

Protection de la faune sauvage Sauvetage de spécimens Conservation des habitats Inventaire des populations Etude écoéthologique Etude génétique ou biometrique Etude scientifique autre <u>Prévention de dommages à l'élevage</u> <b>X</b> Prévention de dommages aux pêcheries Prévention de dommages aux cultures	Prévention de dommages aux forêts Prévention de dommages aux eaux Prévention de dommages à la propriété Protection de la santé publique Protection de la sécurité publique Motifs d'intérêt public majeur Détention en petites quantités Autre
--	---

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

**Voir document joint**

Suite sur papier libre

#### D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION

Renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée.

##### D1. CAPTURE OU ENLEVEMENT

- Capture définitive  Préciser la destination des animaux capturés : .....
- Capture temporaire  avec relâché sur place  avec relâché différé
- S'il y a lieu préciser les conditions de conservation des animaux avant relâcher : ...
- S'il y a lieu préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher : .....
- Capture manuelle  Capture au filet
- Capture avec épuisette  Pièges  préciser :
- Autres moyens de capture  Préciser :
- Utilisation de sources lumineuses  Préciser :
- Utilisation d'émissions sonores  Préciser :

**Modalité de marquage des animaux (description et justification) : Marquage alaïre ou GPS**

##### D2 DESTRUCTION \*

- Destruction des nids  Préciser : .....
- Destruction des oeufs  Préciser : .....
- Destruction des animaux  par animaux prédateurs  Préciser : .....
- par pièges  Préciser : .....
- par capture et euthanasie**  Préciser : **Cage piège**
- par arme de chasse**  Préciser : **Tirs par lieutenant de louveterie et agents de l'ONCFS**
- Autres moyens de destruction  Préciser : .....
- Suite sur papier libre.

##### D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE \*

- Utilisation d'animaux sauvage prédateur  Préciser : .....
- Utilisation d'animaux domestiques  Préciser : .....
- Utilisation de sources lumineuses  Préciser : .....
- Utilisation d'émissions sonores  Préciser : .....
- Utilisation de moyens pyrotechniques  Préciser : .....
- Utilisation d'armes de tir**  Préciser : **Pour effarouchement**
- Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle  Préciser : .....
- Suite sur papier libre.

#### E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION

- Formation initiale en biologie animale  Préciser :
- Formation continue en biologie animale  Préciser :
- Autre formation  Préciser :

#### F. QUELLE EST LA PERIODE OU DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : **URGENCE : Début de la période d'agnelage en novembre 2015**

La date : **De novembre 2015 à mars 2016**

#### G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : **Auvergne**  
Départements : **Cantal** Cantons : **Saint-Flour**  
Communes : **Saint-Flour**

#### H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE ? \*

- Relâcher des animaux capturés  Mesures de protection réglementaires
- Renforcement des populations de l'espèce  Mesures contractuelle de gestion de l'espace
- Préciser éventuellement à l'aide de carte ou de plan, les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : .....
- Suite sur papier libre.

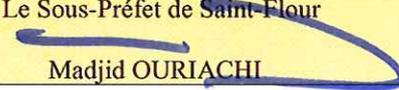
#### I COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPERATION

- Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : **Voir document joint**
- Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : **Compte-rendu des opérations réalisées à la DREAL Auvergne par ONCFS et lieutenant de louveterie**

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux

Fait à Saint-Flour  
Le 15 octobre 2015

Signature du demandeur P/Le Préfet du Cantal  
Le Sous-Préfet de Saint-Flour  
  
Madjid OURIACHI